



Avocats Associés :

Franck DUPOUY
Ancien Bâtonnier
franckdupouy@orange.fr

Vincent DUPOUY
vincentdupouy@orange.fr

Avocat :

Patricia Dumens
avocats.dupouy@orange.fr

**Conseils – Rédaction d'actes
et Règlements des contentieux**

Droit des sociétés et droit fiscal

Droit des contrats-
Distribution

Droit commercial

Droit du patrimoine

Droit social

Droit immobilier et de la
construction

Droit de la responsabilité

Droit de la famille

Droit pénal

En partenariat avec :



Avocats Associés :

David DUBUISSON
DJCE
dubuisson.d@wanadoo.fr

Delphine ROGOWY
DJCE
d.rogowy@wanadoo.fr

Avocat :
Benjamin ECHALIER

AGEN :
« Le Belvédère »
47510 Foulayronnes
Tél : 05 53 779 778
Fax : 05 53 779 777

Correspondance

MARMANDE :
2, place des Droits de l'Homme
B.P. 125
47203 Marmande Cedex
Tél : 05 53 640 040
Fax : 05 53 642 486

TOULOUSE :
« Parc d'activité du Bois Vert »
8, av. de la Saudrune
31128 Portet sur Garonne Cedex
Tél : 05 62 87 62 90
Fax : 05 62 87 62 92

TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Juge Commissaire
40 bd. Général de Gaulle
BP 810
11108 NARBONNE cedex

MARMANDE, le 17 février 2010

RJ ELITE PREMIER / SEGEDA

FKD/FKD/LJ 20090307
BARBASTE
V/Réf. :

Monsieur le Juge,

Je me permets de revenir vers vous en vue de l'audience du Tribunal de Commerce de NARBONNE du 23 Février prochain en chambre du Conseil.

Je représente à ce jour 150 propriétaires du site de BARBASTE, en Lot et Garonne.

Tous mes clients ont signé un bail commercial avec la société ELITE PREMIER représentée par M.PITIE.

Par courriers en date des 6, 7 et 15 Janvier 2010, j'ai procédé à une déclaration de créance pour un total de l'ordre de 800 000 euros.

Suite à des tentatives de rapprochement totalement infructueuses avec M.PITIE, **mes clients souhaitent désormais , de manière claire et unanime** , cesser tout lien contractuel (et a fortiori ne signer aucun nouvel avenant) avec M.PITIE ou l'une quelconque de ses sociétés.

Nombre de mes clients se rendent régulièrement sur le site et constatent de graves dysfonctionnements quant à la gestion du domaine.

De nombreuses lettres ont été adressées à Maître BLANC en ce sens.
Mes clients sont en particulier grandement inquiets du sort du mobilier meublant les appartements et qui, selon un de mes client, serait sur le point d'être retiré jeudi 18 et vendredi 19 février par M.PITIE...

Ces meubles doivent impérativement être laissés dans les appartements ; non seulement parce qu'en leur absence toute location est impossible, mais surtout parce qu'ils constituent un des seuls gage des créanciers.

Il semble par ailleurs que suite à la procédure judiciaire menée contre CORIM , le site s'avère aujourd'hui difficilement exploitable dans la mesure SEGEDA ne semble plus pouvoir utiliser les parties communes ni gérer le golf...

En l'état et en l'absence de tout élément comptable « sérieux » démontrant le contraire , le redressement judiciaire nous semble manifestement impossible au sens de l'article L 640-2 du Code de Commerce.

Enfin et surtout, vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 3 Novembre 2010, date de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, mes clients n'ont perçu aucun loyer ; ce qui représente pour ELITE PREMIER/ SEGEDA **une dette née postérieurement au redressement judiciaire de l'ordre de 300 000.euros.**

Je vous précise que mes clients me demandent , de ce fait, d'adresser un courrier à Maître BLANC en vue de la résiliation (de plein droit) des contrats de baux commerciaux en cours .

Dans ces conditions, mes clients souhaitent que soit prononcée la Liquidation Judiciaire des sociétés ELITE PREMIER et SEGEDA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Juge, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Franck DUPOUY